



SESSION PLENIERE DU 13 OCTOBRE 2020

POLITIQUE CONTRACTUELLE DE LA RÉGION PAYS  
DE LA LOIRE : BILAN DES CONTRATS  
TERRITOIRES-RÉGION (CTR) 2016-2020

Ce rapport a pour objet les contrats signés par les EPCI et la Région entre 2017 et 2019. Il ouvre aussi un questionnement sur la place et le rôle du couple Région/EPCI dans l'aménagement du territoire régional et infrarégional.

Après l'analyse des CTR et des avis donnés par les acteurs des EPCI auditionnés, le rapport évoque l'aménagement du territoire et l'intercommunalité.

Pour rappel, EPCI (établissement public de coopération intercommunale) est le terme générique qui désigne les intercommunalités, c'est-à-dire les Métropoles, les Communautés urbaines, les Communautés d'agglomération, les Communautés de communes.

**La CGT a voté le rapport.**

### **LA CONTRIBUTION DU CESER ([TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER](#))**

Le rapport se base sur le bilan d'audition de 10 EPCI répartis sur les 5 départements de la région, ruraux, périurbains, urbains. Le CESER constate une satisfaction globale des collectivités auditionnées, avec des points négatifs (cloisonnement entre les CTR et le Pacte pour la ruralité et trop faible financement en fonctionnement).

Il note la montée en puissance des EPCI comme nouveaux acteurs de l'aménagement du territoire que ce soit dans le secteur rural, urbain ou périurbain. Il souligne de la part d'une majorité d'élus une certaine méconnaissance du SRADDET, jugé lointain et flou. Cependant des attentes sont notées notamment en matière de mobilité.

Le rapport émet 7 préconisations :

- ⇒ Renforcer l'intercommunalité en proposant un **financement en fonctionnement** destiné, notamment à renforcer l'ingénierie intercommunale.
- ⇒ Les futurs contrats doivent prendre en compte l'environnement géographique, environnemental et économique et social des EPCI, et amplifier les coopérations avec les territoires voisins. Le CESER propose qu'une **mention particulière soit faite sur ces coopérations** avec une incitation financière à l'appui.
- ⇒ Les futurs contrats doivent **prendre en compte les dimensions inter-régionales**, et il est proposé que pour ces territoires, les futurs contrats les mentionnent explicitement avec leurs conséquences.

- ⇒ Faire en sorte que les futurs contrats déclinent les **thématiques du SRAD-DET** sur chaque territoire concerné.
- ⇒ Conforter et renforcer les actions visant à **amplifier la transition énergétique** et les projets qui relèvent du **développement durable** (biodiversité notamment).
- ⇒ Proposer une aide financière aux **conseils de développement**.
- ⇒ La Région doit inciter les EPCI à solliciter les **conseils de développement** dans l'élaboration des contrats.

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H**

La CGT remercie le rapporteur Paul Cloutour et le chargé d'étude Eric Buquen pour ce travail.

La majeure partie de l'étude est consacrée à une restitution des entretiens menés dans la Région. S'ils ne peuvent pas prétendre à l'exhaustivité, ces entretiens permettent de mettre en avant les demandes émanant d'une palette diversifiées de territoires.

Ces entretiens soulignent les **disparités existantes entre les EPCI subis ou choisis**. Cette question des EPCI subis renvoie à la manière dont le redécoupage administratif des communes et des EPCI a été mené, avec des pressions financières fortes mises par l'Etat pour encourager les collectivités à fusionner. De fait, selon une enquête réalisée en 2017 par l'Association des maires de France, l'incitation financière est la première raison qui a conduit à la création de communes nouvelles<sup>1</sup>.

Ce qui peut conduire à **s'interroger sur l'acceptation démocratique** de telles fusions plus imposées que choisies, et la réalité du vécu des citoyens de communes et d'EPCI géants à l'image de ce qu'on peut rencontrer en Maine et Loire.

La place laissée dans l'étude aux réflexions propres du CESER est relativement modeste. Ces dernières portent notamment sur le rôle du couple Région – EPCI qui est effectivement le moteur de l'aménagement du territoire, en lien toutefois avec l'Etat et les départements. Il ne faudrait pas, en effet, que par effet de mode, ou par volonté de supprimer, pour des raisons de coût, un échelon essentiel à la démocratie, **on passe par pertes et profit le rôle joué par les départements**. La construction et l'entretien des collèges, la création et la gestion de maisons de retraites, l'aide sociale à l'enfance, l'entretien des routes, participent aussi à l'aménagement et à l'équilibre des territoires. Par ailleurs, **la CGT reste attachée au rôle de l'Etat en faveur de l'égalité des citoyens**. La décentralisation telle qu'elle est menée conduit à la construction de baronnies régionales, et surtout à la concurrence des territoires, aux dépens des plus fragiles. La CGT a d'ores et déjà fait part de son opposition au projet de loi 3D qui entérine un véritable dépeçage de l'Etat.

<sup>1</sup> <https://www.lagazettedescommunes.com/552783/communes-nouvelles-sus-aux-incitations-financieres/>

La CGT partage la réflexion du CESER sur la nécessité **d'adapter le SRADDET aux conséquences de la crise économique actuelle**. Celle-ci touche particulièrement notre Région, du fait notamment de la part élevée d'emplois précaires, ce que la CGT n'a de cesse de dénoncer. Attachée à un développement humain durable, elle souligne également la nécessité d'un SRADDET ambitieux et prescriptif, en matière de services à la population, de transition énergétique, ou de lutte contre l'artificialisation des terres par exemple.

Tout en mettant en garde contre les effets délétères des concurrences entre les Régions, la CGT partage également le souhait du CESER de voir se développer les **coopérations** avec les territoires voisins. C'est particulièrement vrai aux franges de la Région, où l'on retrouve une grande part des territoires ligériens les plus fragiles, du Nord Mayenne au Sud Vendée en passant par le Saumurois.

Enfin, attachée à la participation citoyenne à la vie démocratique, la CGT partage l'attachement du CESER au rôle des **conseils de développement** et considère que les liens entre le CESER et ces instances doivent être renforcés. Toutefois, la CGT considère que leur composition, leur rôle et les moyens qui y sont attachés gagneraient à être clarifiés. Actuellement, la composition des conseils de développement est extrêmement hétérogène. Par ailleurs, dans un contexte de réduction de droits syndicaux due notamment à la création des CSE, la question des droits pour participer à ces instances doit être posée.

La CGT votera l'étude.

### **INTERVENTION DE LAURENT GERAULT, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL (extraits) :**

La plupart des intercommunalités n'ont pas demandé plus d'argent, cela traduit le fait que les critères étaient justes et lisibles.

Le SRADDET sera présenté avec le BP 2021.

Ce n'est pas le rôle de la Région de décider s'il faut mettre en place des conseils de développement, ni ce que les EPCI en font.

**VOTES : la contribution a été adoptée par 86 voix pour et 4 abstentions.**

*Membre de la délégation la délégation CGT au CESER ayant participé à l'élaboration de cette contribution : Eric Bachelot, vice-président de la commission du CESER chargée de l'environnement, Yvic Kergroac'h, Francine Desnos.*